



Cheque impaye, quel sont mes recours

Par **joanna120618**, le **20/11/2012** à **13:38**

bonjour rnje vous explique ma situation, mon copain ma fait un chèque que j'ai mis sur mon compte, par la suite il ma demande de lui rendre un peu parce qu'il en avait besoin, resultat le cheque est revenu impayer, je lui est signale il ma dit pas de souci je vais t en faire un autre.chose qu'il a fait et quand je lui dit le montant, il me dit je me suis tromper j'ai mis plus mais o pire pas grave tu me donnera ce qui est en trop.rnquand j'ai voulu le faire la banque a refuser, vu que le premier est revenu impayer.du cou il ma dit je vais voir si je peu pas annuler, il me dit que c bon il a annuler et que des qu'il pourra, il me fera un virement.rnSUR ces entre fait la banque m appel pour me dire que le cheque va revenir impayer, je leur dis que je suis o courant puisqu'il ma prevenu, le lendemain la banque me rappel en me disant que c faux on ne peu pas annuler un chèque, appart en allant porter plainte pour vole ou perte, et que si sa se trouve cette personne est interdit bancaire.rnsuite a tt sa j'appel la protection juridique pour savoir ce que je dois faire, déjà elle me dit d'attendre quelque jours puisque c mon copain, et surtout de bien garder les attestations, avec les chèques, et par la suite si il le faut saisir un huissier.et pour savoir si cette personne est interdit bancaire il faut passer par la banque de france.rna la suite de sa j'ai eu mon copain o tel et il ma dit ne tkt pas je te ferais un virements des que je pourrait, courant de semaine.sauf que en attendant la banque arrete pas de m appele pour que je regularise le compte. et me menace de pleins de choses. JE sais pas si ils ont bien le droit, combien de temps ais je pour trouver une solutions avant d avoir de gros ennuie. eux m'ont meme pas donner une semaine.rnJe souhaiterai avois des reponses sur ce que je peu faire?rnet j'ai vu sur un site je sais plus si c droit familial ou les clefs de la banques.rnQue une personne qui vous a fait un cheque impayer a 30jours pour vous le regler.ou quelque choses comme sa.rnJE vous remercie d'avance pour vos reponses,rnj'espere que les choses vont vraiment s'arranger et que mon copain n'est pas un escrot.